

Pour certains, ce budget ne sera que le dernier du mandat 2014-2020.

C'est vrai, mais il est surtout pour les collectivités le premier budget d'une nouvelle décennie qui annonce de nouvelles contraintes et de nouveaux défis. Et si pour la plupart ces contraintes n'entreront en application que le 1^{er} janvier 2021, ce budget doit en tenir compte et s'y préparer, faute de quoi, dans un an, le réveil sera difficile pour les villes qui seraient passé outre.

Je ne prendrai que deux exemples qui permettront de comprendre pourquoi le budget 2020, même s'il reste comme ses prédécesseurs un budget de projets, est avant tout un budget de prudence, plus encore que ne l'ont été tous ceux que nous vous avons présentés au cours des années précédentes.

La première de ces contraintes, et même si elle n'est que technique et donc n'impacte pas les paramètres et les résultats budgétaires, devra faire l'objet d'une attention particulière de la part des élus et des agents de la direction des finances : il s'agit du remplacement de la M14 par la M57. Vous pouvez me dire que, puisque ce n'est que technique, cela n'intéresse pas nos concitoyens : erreur, puisque cela représentera pour 2020 un surcroît de travail, donc aura un impact sur les dépenses de personnel.

La seconde de ces contraintes, qui est de loin la plus complexe et la plus aléatoire pour les finances des collectivités locales, est le remplacement de la taxe d'habitation par une part de l'impôt foncier perçu par les départements.

Jusqu'en 2020, l'état compense, en principe à l'euro près, les baisses pour les contribuables de la taxe d'habitation déjà enregistrées depuis 2 ans, en se basant sur les taux et les abattements appliqués en 2017 mais en tenant compte de l'augmentation des bases. Même si cette revalorisation forfaitaire pour les résidences principales est limitée à 0,9% alors que l'inflation aurait dû conduire à une revalorisation de 1,2%.

A partir de 2021, nous plongeons dans l'inconnu.

Pourtant, la théorie est simple : les communes percevront en remplacement de la taxe d'habitation l'impôt foncier actuellement perçu par les départements. Mais, cet impôt sera assorti d'un coefficient correcteur en plus ou en moins selon que le foncier départemental sera inférieur ou supérieur à la taxe d'habitation remplacée.

Je vous épargne l'équation à inconnues multiples et à résultat aléatoire par laquelle le gouvernement a prévu de calculer ce coefficient correcteur : elle est digne d'un Nobel de mathématiques ou de l'enseignement de Machiavel.

Parce que n'oublions pas qu'en 2021, les 20% de la population censés être les plus aisés continueront à payer une taxe d'habitation jusqu'en 2023. On peut supposer que ce seront ceux qui payent la taxe la plus élevée.

- Donc, le coefficient de 2021 ne sera qu'un coefficient provisoire dont nous ne connaissons pas les méthodes de révision.

- Mais, pour simplifier, les communes continueront à percevoir une taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

- Et surtout, puisque la part du foncier départemental sera corrigée par le gouvernement, on peut donc considérer qu'elle deviendra une dotation et ne sera plus un impôt local. De ce fait, les collectivités perdront un peu plus encore la libre administration de leurs finances, puisque seul le taux de l'impôt foncier communal sera librement défini par elles.

- Et puis, quelles seront les conséquences sur notre DGF puisque les valeurs ramenées à l'habitant déterminant le montant de la DGF seront fortement impactées. (en fait, comment sera calculé le potentiel fiscal?)

Mais tout ça, c'est ce qui nous attend l'année prochaine ; alors concentrons-nous sur 2020.

Ce budget qui, je le répète, assume d'être prudent pour préserver l'avenir aujourd'hui incertain que je viens d'évoquer, une gestion en bon père de famille, devrait-on dire, est construit sur les bases présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 12 décembre dernier, à savoir :

- Nous nous basons sur l'hypothèse, qui ne sera pas confirmée avant un mois même si rien ne laisse supposer qu'elle puisse être modifiée, que les dotations de l'état demeureront globalement stables.
- Nous n'augmenterons pas les taux des trois taxes : habitation, foncier bâti, foncier non bâti,
- Nous maintiendrons les tarifs municipaux à la valeur de 2019,
- Nous maintiendrons la stabilité des dépenses de fonctionnement, et cela dans le respect de la contractualisation financière signée avec l'état pour les années 2018 à 2022. Cette stabilité nous permettra de dégager une épargne nette de 900 000 €,
- Et enfin nous maintiendrons une politique d'investissements conséquente qui sera de l'ordre de 7 millions d'€, tout en baissant l'endettement. Il est, je pense, inutile de rappeler que l'investissement des communes, c'est un soutien à l'économie, donc des emplois.

L'équilibre global du budget 2020 en mouvements budgétaires sera donc de :

- 52 857 282,52 € en dépenses et recettes de fonctionnement
 - 12 715 002,72 € en dépenses et recettes d'investissement
 - soit un total de 65 572 285,24 €
-
- Les recettes réelles de fonctionnement, pour 52 857 000 € sont en diminution de 236 183 € par rapport à 2019. Cette baisse s'explique surtout par les transferts, de l'ordre de 770 000 €, réalisés entre la ville et l'agglomération, et sans lesquels les recettes seraient en hausse de 1,5%, soit plus que l'inflation.

Détail des recettes de fonctionnement

Libellé de la donnée	BP 2019		BP 2020	Evolution	
70 - Produits du domaine et services	5 094 948	-2,90%	5 063 002	-31 946	-0,63%
73 - Produits des impôts et taxes	33 640 219	0,47%	33 321 419	-318 800	-0,95%
7311 Contribution directe	23 058 829	0,57%	23 274 011	215 182	0,93%
73211 Attribution de compensations	8 844 790	0,00%	8 067 886	-776 904	-8,78%
73223 F.P.I.C	460 000	-2,13%	455 522	-4 478	-0,97%
Autres produits et taxes	1 276 600	2,95%	1 524 000	247 400	19,38%
74 - Dotations et participations	12 936 487	-0,84%	13 221 363	284 876	2,20%
7411 Dotation forfaitaire	8 100 000	-1,14%	7 953 501	-146 499	-1,81%
74123 Dotation de solidarité urbaine	1 400 000	3,70%	1 583 468	183 468	13,10%
74127 Dotation nationale de péréquation	250 000	6,38%	216 838	-33 162	-13,26%
744 FCTVA fonctionnement	55 000	10,00%	55 000	0	0,00%
74833 État - compensations TP/CET		-100,00%			
74834 État - compensations Exo. FB / FNB	120 000	20,00%	138 129	18 129	15,11%
74835 État - compensations Exo. TH	1 600 000	6,67%	1 753 262	153 262	9,58%
Autres Dotations et participations	1 411 487	-9,68%	1 521 165	109 678	7,77%
75 - Autres produits de gestion courante	1 201 312	-1,09%	731 199	-470 113	-39,13%
Autres recettes 013 -77	217 500	6,02%	517 300	299 800	137,84%
76	3 000	-14,60%	3 000	0	0,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement	53 093 466	-0,19%	52 857 283	-236 183	-0,44%

- Les dépenses réelles de fonctionnement, pour 46 857 000 € sont en diminution de 455 409 € par rapport à 2019.

- Cette baisse est due à la fois à une diminution des charges de fonctionnement. Ces dernières diminuent de 512 099 €. Les économies sont principalement dues à des mutualisations, des renégociations de contrats, d'importantes diminutions des fournitures.

- La baisse des subventions aux associations s'explique uniquement par les transferts à la com d'agglomération, sans lesquels ces subventions sont en hausse.

- Dans le même temps, et malgré la maîtrise des effectifs, les charges de personnel augmentent de 525 457 €. Il faut savoir que sur cette somme, le GVT à lui seul représente plus de 300 000 €, le reste étant principalement dû aux mesures statutaires prises au niveau national telles que la garantie de Pouvoir d'Achat, à des ajustements du RIFSEEP, à des changements d'indice et à la revalorisation de certains cadres d'emploi, dont la filière médico-sociale par la reprise du PPCR (parcours professionnel des carrières et rémunérations).

- Il faut également souligner l'excellent travail accompli par la direction des finances, puisque les charges financières diminuent de 354 752 €, soit 20% de moins qu'en 2019. Baisse obtenue, sourions un peu, malgré les emprunts toxiques que certains ont cru découvrir.

- Je veux profiter de cette présentation pour remercier tous les adjoints pour les efforts faits au cours de la préparation budgétaire, grâce aussi au remarquable travail des agents de tous les services de la ville, pour optimiser au mieux les dépenses nécessaires. Je veux aussi remercier la direction des finances et la direction générale de la ville pour la collaboration exemplaire qui a prévalu tout au long de la préparation de ce budget.

Détail des dépenses réelles de fonctionnement

Libellé de la donnée	BP 2019	➤	BP 2020	Evolution	
011 - Charges à caractère général	11 756 680	11,5%	11 244 581	-512 099	-4,36%
012 - Charges de personnel	28 700 000	-1,4%	29 225 467	525 467	1,83%
65 - Autres charges de gestion courante	4 349 032	2,9%	4 121 180	-227 852	-5,24%
653.... Indemnités Élus	314 000	-4,6%	314 000	0	0,00%
6553 Contingent SDIS	0		0	0	
6554 Participation Foyer des Coupances	132 000	0,0%	132 000	0	0,00%
6554 Participation Aéroport Montluçon Guéret	85 000	-15,0%	85 000	0	0,00%
6554 Participation S.I Canal du Berry	15 330	2,2%	15 330	0	0,00%
6554 Participation EPLoire	1 500	-6,3%		-1 500	-100,00%
6554 Participation Delta Revie			50 000		
6555 Contribution CNFPT					
65737 Participations budgets annexes					
657361 Subvention Caisse des écoles	16 500	0,0%			0,00%
657362 Subventions CCAS	1 216 450	0,0%	1 216 450		0,00%
65737 Participations BA (new imputation)	83 000	0,0%	100 000		0,00%
6574 Subventions aux associations	2 295 152	-2,5%	2 137 850	-157 302	-6,85%
Autres charges de gestion courante	190 100	33,4%	70 550	-119 550	-62,89%
Autres dépenses 022 - 014 - 67-703894	756 980	26,2%	870 805	113 825	15,04%
022 Dépenses imprévues	50 000		62 150	12 150	24,30%
739223 Reversement F.P.I.C.	580 000	1,8%	545 585	-34 415	-5,93%
67 Charges exceptionnelles+ FPS	126 980	82,7%	263 070	136 090	107,17%
66 Charges financières	1 750 000	-14,6%	1 395 248	-354 752	-20,00%
Dépenses réelles de fonctionnement	47 312 692	6,41%	46 857 281	-455 411	-0,96%

La différence entre les recettes et les dépenses nous conduit donc à une épargne brute de 6 000 000 €. 5 100 000 € seront consacrés au remboursement du capital de la dette. Nous aurons donc ainsi une épargne nette de 900 000 €, soit un autofinancement de nos investissements à hauteur de 12%.

Venons-en maintenant à la structuration de la dette. Une délibération spécifique lui est consacrée, alors je ne donnerai que quelques chiffres :

Au 1er janvier 2020, la dette est de 52 542 131,15 €, soit 1 385,86 € par habitant, dont 14 333 333,39 € pour l'emprunt lié à l'achat de la cité administrative. Hors emprunt cité, la dette est donc de 38 208 797,76 €, soit 1007,80 € par habitant alors que la moyenne nationale est de 1036,00 €.

La section d'investissement quant à elle compte des recettes à hauteur de 12,7 millions €, dont 6 millions de recettes d'ordre comprenant un virement de la section de fonctionnement de 4 050 000 € et une dotation aux amortissements de 1 950 000 €

Les recettes d'investissement comprennent principalement 1 280 000 € provenant du FCTVA, 1,3 millions de subventions, et 4 millions d'emprunts (à comparer au remboursement du capital à hauteur de 5,1 millions)

Investissements faisant l'objet d'inscriptions nouvelles

Finances Administration, communication, événementiel :

- Travaux et équipements de la cuisine centrale,
- Équipements d'informatique et de télécommunications, et de reprographie, liés à la mise à jour obligatoire de nos logiciels dans le cadre de la dématérialisation de nos échanges avec les organismes de contrôle(DGFiP et préfecture). En résumé, l'état impose, les communes payent.

- Mobilier pour l'événementiel (praticables de scènes),

Culture et valorisation du patrimoine :

- fonds documentaire,
- restauration des menuiseries extérieures du Château des Ducs de Bourbons,
- travaux d'étanchéité et de sécurité au Château de la Louvière.

Personnes âgées, et handicapées et santé :

- Subvention amélioration des équipements SOLIHA,

Affaires scolaires et les relations internationales :

- Travaux d'entretien et de mise aux normes des bâtiments scolaires, qui cette année encore représenteront près de ½ million d'€

Enfance et petite enfance :

- des travaux et des équipements dans les centres d'accueil périscolaire, centres de loisirs, les haltes-garderies, crèches, Maison de l'Enfance Anne Frank, et le relais des assistantes maternelles,

Jeunesse et vie des quartiers

- Réfection de la couverture et de la terrasse de l'espace Yannick Paul, et réfection des peintures extérieures et intérieures au local Dunlop,
- Des frais d'étude pour l'espace Pierre LEROUX dans le cadre du NPRNU,

Animation et développement sportif :

- Au niveau des stades, des frais d'étude pour un terrain synthétique,
- Au niveau des gymnases, la réfection des toitures du gymnase Jean Zay et de Bien Assis, la construction/réhabilitation du gymnase Paul Constans,

Affaires réglementaires :

- Des équipements dans les cimetières, notamment des columbariums aux cimetières Nord et Est,
- Qualiville,

Travaux, aménagement urbain, logement :

- Mieux Vivre sa Ville : poursuite du projet C Montluçon, Les travaux C Montluçon se poursuivent et seront financés par des reports de crédits de 2019, et non des inscriptions nouvelles puisque les chantiers engagés en 2019 l'ont été au titre des deux années 2019 et 2020.
- Reconstruction des quartiers, travaux de voirie, d'aménagement de pistes cyclables, travaux de sécurité et contrôle des hydrants,
- Frais d'étude préalables aux travaux sur les ponts et les berges des ruisseaux et du Cher, tels que le pont des Bernardines, la passerelle de la Glacière,
- Mécanisme du barrage mobile,
- Travaux dans les églises, notamment à l'église Saint Pierre,
- Véhicules, matériels et outillages,

Environnement et circulation :

- Éclairage public : marché global de performance énergétique sur 12 ans qui permettra de moderniser l'éclairage public de la collectivité tout en générant à terme des économies de fonctionnement,
- Panneaux touristiques autoroutiers,
- Entretien des espaces verts avec la rénovation de la tour du tapis vert au Jardin Wilson.